

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 mars 2023

Convocation du 6 mars 2023

Etaient présents :

Messieurs BOULAY Olivier, CHARLES Alain, MESCHIN Jean-Michel, TILLARD Romain.

Mesdames KOLLA Marina, MEUNIER Nadège, Mme JOFFROY Magali.

Absents : GRASTEAU Daniel, GONZALES Alfredo, - BARRIER Aline

M. Romain TILLARD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 3 février 2023**

Le compte rendu de la réunion du trois février 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

### **Validation de la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancien bar**

#### **Analyse des offres pour la tranche ferme.**

	ITM	ARCHITRIAD	J. DESCHAMPS
<b>PRIX HT</b>	32 580	31 500	33 250
<b>PRIX /40</b>	38,67	40,00	39,19
<b>Organisation de la mission</b>	15	15	15
<b>Calendrier</b>	15	5	10
<b>Equipe</b>	15	5	10
<b>Références significatives</b>	8	15	12
<b>TECHNIQUE /60</b>	53	40	47
<b>TOTAL /100</b>	91,67	80,00	86,19
<b>CLASSEMENT</b>	1	3	2

Offre pour la tranche conditionnelle de ITM est de 30 675 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de l'examen des offres et indique que le classement fait ressortir l'entreprise ITM Associés en première position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'ouvrage à la société ITM

### **Devis des entreprises pour l'aménagement de l'aire de pique-nique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception des devis relatifs aux différents lots concernant l'aménagement de l'aire de pique-nique. Il précise que la superficie de la ruine est de 6X6, pour sa réhabilitation, il est préférable de ramener le préau à 4X6 mètres.

Lot couverture : entreprise RIVET 12 770,20€ HT soit 15 324,24€ TTC

Lot maçonnerie : entreprise TOUSSAINT 11 447,59€ HT soit 13 737,11€ TTC

Lot aménagement espaces verts : entreprise LEGAULT 56 807,18 HT soit 68 168,62€ TTC

### **Demandes de subvention**

Monsieur le Maire informe que des demandes de subventions ont été sollicitées par différentes associations. Il s'agit notamment :

APE (Il y a lieu de demander la production des comptes de cette association)

La Banque alimentaire de l'Orne : aucune subvention

L'association don du sang : aucune subvention

Association France Alzheimer 50€

Judo club de REMALARD 30€

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que l'arrêt de travail sera prolongé.

Remplacement temporaire de Nelly POIRIER

Monsieur le Maire dit qu'il prendra contact avec le Centre de gestion du 61.

En outre, il indique que Natacha FONTAINE secrétaire Du SIAEP PERCH'EST pourrait assurer 4 ou 5 heures par semaine.

En ce qui concerne l'entretien des locaux de la mairie, de la bibliothèque et de la salle polyvalente soit 4h par semaine voir plus en cas de location de la salle : une proposition a été faite par Séverine MENAGER pour assurer cette mission.

Le conseil décide à l'unanimité la mise en place de ses 2 contrats partiels.

Le problème soulevé par Mme Nadège MEUNIER lors de la précédente réunion du conseil municipal, concernant la plaque en métal détériorée, dangereuse et bruyante lors du passage des véhicules au carrefour de la rue de l'Etang, de la rue du Perche et route de la Chevalerie, a bien été résolu.

L'étude de besoin relative à la création de la MAM a bien été envoyé au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe après avoir fait le tour de notre commune, une augmentation des couples moins de 30 ans sur ses 5 dernières années, et habitant en résidence principale (environ 15 couples).

Mme Nadège MEUNIER informe qu'à l'occasion de la visite de la crèche, en présence de notre Maire, partagée avec le Relais d'assistantes maternelles à Condé sur Huisne, elle a eu connaissance du diagnostic concernant la petite enfance sur notre territoire Cœur du Perche. L'état des lieux fait ressortir une baisse de la natalité après une forte hausse jusqu'en 2021.

Il convient toutefois de constater un manque réel de structures d'accueil. En outre beaucoup d'assistantes maternelles seront prochainement à la retraite (soit 50% dans les 5 ans).

Monsieur le Maire indique que le projet de territoire est actuellement géré par la CDC Cœur du Perche

Ce projet de territoire sera un levier au service du développement et de la revitalisation de Cœur du Perche dans l'objectif de

- Conforter le dynamisme des communes qui exercent les fonctions de centralité
- Améliorer les conditions de vie des habitants en milieu rural
- Mobiliser les partenaires
- Répondre aux problématiques de transitions écologique, numérique et démographique.

Monsieur le Maire informe qu'une visite de notre député Véronique Louwagie a eu lieu lundi 6 mars en présence de M. Thierry Ligier Président de notre CDC et conseiller régional pour la présentation de nos projets.

Information ouverture de la pêche samedi prochain.

Le vote du budget est reporté début avril soit le vendredi 7 avril.

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier adressé Madame la procureure de la République au suite aux différents dépôts de plaintes à l'encontre de M HIRCH.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 20H15